Périodique trimestriel

Nº 38 - mai 1997

Bureau de dépôt Bruxelles 4

Editeur responsable : Claude De Broyer Av. Rodin, 21 1050 Bruxelles



Périodique d'information commun à :

La Commission de Protection des Sites Spéléologiques

La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains

La Commission Bruxelloise d'Etude et de Protection des Sites Souterrains

ASSEMBLEE GENERALE: CONVOCATIONS!

Chères amies, chers amis, chers membres, nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de la C.P.S.S. qui se tiendra le mardi 10 juin 1997 dès 20 heures, et selon 'habituelle tournante, cette année, au siège social à 1050 Bruxelles - 21 avenue A. Rodin.

Ordre du jour:

- 1. Appel des présents et représentés.
- 2. Lecture et approbation du P.V. de l'AG de 1996.
- 3. Rapport et bilan des activités par le président.
- 4. Rapport financier par le trésorier.
- 5. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 1996.
- 6. Campagne et projets 1997.
- 7. Proposition de budget pour l'exercice 1997.
- 8. Appel des candidatures et élection des administrateurs.
- 9. Election de deux vérificateurs aux comptes.

Le secrétaire

Le président

J-P. Bartholeyns

Cl. De Broyer

Nous avons également le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de la C.W.E.P.S.S. qui se tiendra le mardi 10 juin 1997 dès 20 heures, et selon l'habituelle tournante, cette année, au siège social à 1050 Bruxelles - 21 avenue A. Rodin.

Ordre du jour:

- 1. Appel des présents et représentés.
- 2. Lecture et approbation du P.V. de l'AG de 1996.
- 3. Rapport et bilan des activités par le président.
- 4. Rapport financier par le trésorier.
- 5. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 1996.
- 6. Campagne et projets 1997
- 7. Proposition de budget pour l'exercice 1997.
- 8. Appel des candidatures et élection des administrateurs.
 est sortant et rééligible: Jacques Fairon
 1 poste est à pourvoir.
- 9. Election de deux vérificateurs aux comptes.

Le secrétaire

Le président

J-P. Bartholeyns

G. Thys

DEIGNE: CHANTOIR DE CHEFOSSE

On nous signale que la doline du chantoir de Chefosse (AKWA: 49/3-41) est actuellement comblée par les résidus d'une exploitation agricole. Comment peut-elle encore pratiquer la technique ancestrale du "tout-au-trou" ignorant les risques qu'elle représente malgré les opérations de sensibilisation et de dépollution organisées par la C.P.S.S. et largement médiatisées à l'époque.

Le ruisseau des Stanches se perdant maintenant un peu plus en amont, le chantoir principal (perte au bord de la route) est à ce jour inactif. Bien évidemment, lors des fortes pluies, le ruisseau reprendra son cours jusqu'au chantoir.

Mais quelle facile tentation pour évacuer les déchets que cette dépression "inutile" à proximité!

Tout accès à ce réseau souterrain est donc devenu impossible. Pas besoin de grand discours pour expliquer que toute pollution au chantoir de Chefosse aura des conséquences dans tout l'aval du système hydrogéologique du Vallon des chantoirs dont les eaux résurgent via le Rubicon à la grotte de Remouchamps, site touristique de première importance pour la région.

C'est la raison pour laquelle nous demandons dans les conclusions énoncées dans l'Atlas du karst wallon de la province de Liège (p. 166-167) que cette cavité actuellement située en zone agricole et forestière soit incluse dans une zone naturelle souterraine.

De plus, pratiquer un tel remblayage entravera à coup sûr l'avalement des eaux du ruisseau par la perte principale qui en cas de forte pluie ou de fonte de neige sur les contreforts schisteux du vallon ne trouvant plus l'exutoire libre s'épandront dans les prairies avoisinantes avec des risques d'inondation des habitations des zones basses du village de Deigné.

Le ruisseau des Stanches est un cours d'eau de 3ème catégorie et sa gestion relève donc de l'administration communale d'Aywaille qui a été invitée par la Région Wallonne (Division de la Police de l'Environnement) à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation préoccupantes pour les habitants de Deigné.

J-P. Bartholeyns

REHABILITATION DE LA DECHARGE D'ANTON

A la fin des années 1980, la décharge d'Anton située sur le territoire de la commune d'Andenne en bord de Meuse (Province de Namur) avait fait couler beaucoup d'encre. Dans cette ancienne carrière calcaire comprenant plusieurs « poches d'extractions » on estime à plus d'un million de m³ le volume de déchets ménagers (les « poubelles de Bruxelles »)ont été déversés entre mai 1983 et juillet 1985. Une bonne dizaine d'années plus tard, nous faisons le point sur quelques caractéristiques de cette décharge et sur sa réhabilitation.

Malgré un avis défavorable de l'administration des Mines, du Service technique provincial de Namur et du Service Géologique, la Députation permanente accordait un permis pour la décharge en 1981, moyennant le respect de certaines conditions... qui ne furent jamais respectées! Les associations, dont la CPSS, s'étaient également mobilisées pour contrer cette pratique constituant une menace pour l'environnement en général et pour les eaux souterraines en particulier.

En 1992, le site d'Anton était devenu un véritable chancre de pollution. Le Gouvernement Wallon décide alors de confier la réhabilitation de l'ancienne décharge à la SPAQuE (Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement).

La décharge a été classée comme un des quatre sites prioritaires à réhabiliter, notamment à cause du substrat calcaire fissuré présentant localement une perméabilité importante aux lixiviats chargés en matières toxiques, à cause des risques d'explosion liés au méthane produit par la décomposition des déchets et à cause des risques de décrochement de la décharge située en talus au sommet d'une falaise.

La réhabilitation entreprise en 1995 :

Dans une décharge constituée essentiellement de déchets ménagers (classe 2), se sont les procédés biochimiques qui dominent. Il est nécessaire pour pouvoir en contrôler l'évolution, d'étudier et d'intégrer tous les paramètres qui influencent le processus de décomposition biochimique. Les premières analyses ont déterminé certaines valeurs physicochimiques de la décharge telles que : l'homogénéité des déchets présents sur le site, la température dans la décharge à différentes profondeurs (indiquant l'intensité de l'activité biologique), l'humidité et les écoulements au sein de la masse de déchets (à l'aide de piedzomètres), la concentration en oxygène et en gaz... Par ailleurs la morphologie et l'état des excavations de l'ancienne carrière contenant les déchets ont également été analysés pour délimiter les zones fracturées et karstifiées où le risque de contamination et les écoulements d'eaux polluées vers la nappe sont les plus impor L'étude de la morphologie du « bedrock » rentre également dans l'évaluation des risques de décrochement de la masse de déchets en équilibre sur la falaise. L'Atlas du Karst Wallon de la Province de Namur ainsi que certaines photographies aériennes à basse altitude réalisées par la CWEPSS (1983) ont été utilisées par la SPAQuE dans ce cadre

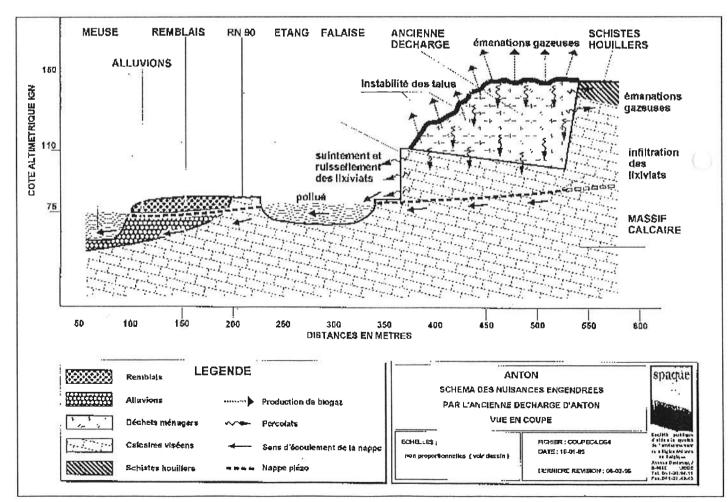


fig. 2: Schéma des nuisances engendrées par l'ancienne décharge d'Anton (SPAQuE 1996)

Pour réduire les nuisances de la décharge, il faut ensuite *intercepter et traiter tous les polluants* qui peuvent en sortir : c'est ainsi que les gaz et les eaux de ruissellement traversant la décharge doivent être récoltés.

A Anton les aménagements suivants ont été réalisés :

Travaux de dégazage: un réseau de drains et 17 puits de grand diamètre ont été forés dans la masse compacte des déchets pour récolter les gaz de décomposition de la décharge et les brûler à l'aide d'une torchère. Cette mesure réduit les risques d'explosion en brûlant le méthane produit par les déchets. Les composés volatils toxiques (tel que les organochlorés) sont également détruits par ce processus.



fig. 1: Travaux de dégazage de l'ancienne décharge. Installation d'un puits + raccordement au collecteur Biogaz (photo. C. Léonard)

Suivi de la stabilité de la décharge: la déchets en se dégradant subissent un tassement, pouvant réduire la hauteur de la décharge de 30 à 40%. Dans le cas d'Anton, la décharge étant en position ouverte, en bord de falaise, un tassement différentiel pouvait entraîner un mouvement latéral, influencé par la topographie du calcaire sous-jacent, créant un risque de basculement des déchets dans les eaux de l'étang noir! Un suivi minutieux et constant de la topographie de la décharge est réalisé; depuis 1991, le tassement moyen enregistré est de 1,5 cm par an et par mètre de déchets, les mouvements latéraux sont réduits et n'indiquent pas actuellement un risque d'instabilité.

Le traitement des eaux « souterraines »: en mai 1996, une campagne d'analyse de la qualité des eaux souterraines du site a été menée à partir des 20 piedzomètres forés à Anton. Les résultats révèlent que l'eau est très chargée en azote ammoniacal et que la concentration en métaux lourds quoique globalement faible varie par endroit. La couleur noire de l'eau est liés aux concentrations humiques. La grande partie de ces eaux rejoint l'étang noir qu'elle a complètement pollué. On estime à plus d'un m³/heure (soit 24.000 litres par jour) le débit s'écoulant naturellement vers la Meuse, via cet « Etang Noir »

Le CEBEDEAU a caractérisé les lixiviats (eaux de percolation qui en traversant la décharge se chargent de diverses susbstances) en vue de leur traitement dans une station d'épuration qui devra rassembler et traiter toutes les eaux contaminées (50 à 700m³ par jour).

Les travaux encore à réaliser et les objectifs à terme :

- Finalisation de la station d'épuration (les eaux épurées pourraient être rejetées dans la Meuse ou, éventuellement réinjectées de manière contrôlée sur la décharge.
- Valorisation du gaz récolté dans la décharge comme source d'énergie (le biogaz alimente un moteur couplé à un alternateur qui à Anton pourrait produire l'équivalent d'un Mega Watt d'électricité.
- Suivi constant de tous les paramètres physico-chimiques dans le site tant qu'il n'est pas inerte.

Conclusion

L'ancienne décharge d'Anton est aujourd'hui sous le contrôle de la SPAQuE. Les coûts engagés dans cette réhabilitation sont à la mesure des risques pour l'environnement et les populations.

Ce chantier doit faire réfléchir aux conséquences d'une gestion irresponsable de la problématique des déchets. Le choix du site pour une décharge était tout à fait absurde, dicté par une vision à court terme et par le « Tout au Trou » que la CWEPSS observe et dénonce régulièrement en Wallonie. A chacun de nous aussi de réduire sa production de déchets et d'utiliser les nouvelles filières de réemploi et de tri-recyclage-parc à conteneurs qui donnent aujourd'hui la possibilité au citoyen de participer au respect de l'environnement dans l'optique d'un développement durable.

Georges MICHEL

JOURNEE ANNUELLE DE SPELEOLOGIE SCIENTIFIQUE

Han-sur-Lesse - Ferme du Dry Hamptay, le 8 novembre 1997 de 9 à 18h00.

Le Centre Belge d'Etudes Karstologiques, groupe de contact du FNRS, et la Commission Scientifique de l'Union Belge de Spéléologie organisent la première journée annuelle de spéléologie scientifique. Cette journée se veut être un moment privilégié pour les échanges d'informations sur le Karst belge et les régions limitrophes. Elle est ouverte à tous, professionnels et non professionnels intéressés par l'étude scientifique du milieu souterrain.

La journée est ouverte aux communications dans les domaines suivants : karstologie (y compris cartographie), biospéléologie, cristallographie, géochimie, géophysique paléontologie, archéologie, sédimentologie...

L'inscription aux communications doit se faire avant le 30 septembre 1997.

Excursion:

une visite du labo souterrain de Rochefort est prévue le 9 novembre (il faut également réserver).

Inscriptions et renseignements complémentaires :

pour toute précision, veuillez contacter :

Jean-Marie CORDY c/o UR: « EVEH », ULG - Institut L.

Frédéric (Bat L1). Place Delcour, 17 à 4000 Liège.

Tel: 04/366.52.96 / fax: 04/366.59.45.

DECOUVERTE ET CONSERVATION DES CHAUVES-SOURIS DE LA REGION WALLONNE

Cette plaquette de 72 pages au format horizontal de 21 x 29,5 cm, abondamment illustrée de dessins, de dessins humoristiques et de photos en couleur est disponible au prix de 300F à la boutique verte de l'I. R.Sc.N.B.

Réalisée par Marie-Odile Beudels et Jacques Fairon du Centre de Recherche Chiroptérologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, cette brochure constitue une excellente vulgarisation pour quiconque qui s'intéresse aux 18 espèces de chauves-souris (espèces légalement protégées) rencontrées en Wallonie. Chacune des espèces y est décrite et illustrée.



Un état des lieux du nombre et de la localisation de l'espèce complète les fiches.

Les causes du déclin des populations de chauves-souris, la cohabitation avec des oiseaux diurnes ou nocturnes et d'autres mammifères sont abordées dans cet ouvrage qui présente aussi quelques réalisations sur le terrain en matière d'aménagement de gîtes d'hivernage. Enfin, quelques conseils sont donnés au public pour participer individuellement à l'effort de conservation.

Le dernier chapitre résume les différentes législations internationales, européennes, régionales et communales en la matière et donne une série d'adresses utiles.

J-P. Bartholeyns



Vous obtiendrez cet autocollant en versant la somme de 20fb par pièce (+17fb de port) au compte 000/1587381/73 de la CPSS

COMMISSION DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES ET SES REGIONALES WALLONNE ET BRUXELLOISE

SECRETARIAT PERMANENT:

Av. A. Rodin, 21 - 1050 Bruxelles Tel/Fax: 02/647.54.90

L'Echo de l'Egout est publié avec l'aide de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale

les articles signés n'engagent que leurs auteurs Les articles publiés dans ce périodique sont « reproduction souhaitée», moyennant mențion de la source et de l'auteur.

COTISATION C.P.S.S. / CWEPSS pour 1997

- 400,-F: membre effectif.
- 300,-F: membre sympathisant.
- 200,-F: étudiants et membres de l'UBS, VVS et FCRSA.
- 1.000,-F: clubs et associations.
- Les dons de 1.000,-F et plus sont déductibles d'impôts.